

SANTÉ AU TRAVAIL

Les pratiques addictives¹ en milieux professionnels : une réalité compliquée pour les salariés français

- 44 % des salariés déclarent comme fréquentes les pratiques addictives au travail
- 70 % des salariés se sentent démunis sur la manière d'aborder le sujet
- 57 % des salariés sollicitent en priorité les proches si leur collègue est en situation d'addiction
- 60 % des salariés jugent les outils de e-santé utiles pour la prévention des addictions

Paris, le 6 novembre 2019 - A l'occasion de la 1^{ère} édition des Rencontres de l'Addictologie, le 12 novembre à Paris, GAE Conseil (cabinet conseil indépendant spécialiste de la prévention des pratiques addictives en milieux professionnels) dévoile les résultats exclusifs d'un sondage ELABE relatif au regard que portent les salariés français sur les addictions en milieux professionnels. Alors que près d'un salarié français sur deux considère les pratiques addictives comme fréquentes (44%) dans son milieu professionnel, 70% d'entre eux se sentent démunis et mal informés sur la manière d'aborder le sujet. Des résultats qui témoignent d'une trop faible prise en compte par les entreprises du risque addictif comme un sujet de santé, de sécurité et de prévention prioritaire.

« Les résultats de cette étude prouvent que les entreprises ont un vrai rôle à jouer en matière de Santé Publique. Nous appelons à une plus grande mobilisation de leur part pour concevoir des politiques de prévention plus ambitieuses et pour faire prendre conscience à leurs salariés que le silence tue plus que les addictions » commente Alexis Peschard, co-fondateur et Président de G.A.E Conseil.

Les pratiques addictives jugées fréquentes en milieu professionnel

44 % des salariés français estiment fréquentes les pratiques addictives dans leur milieu professionnel. Il apparaît que l'âge influence la perception du niveau d'exposition à ces risques en milieu professionnel. D'un côté, **les salariés de plus de 50 ans, les estiment moins fréquentes** (37 %) ; tandis que **les moins de 50 ans les jugent plus fréquentes** (46 % des 15-24 ans et des 25-49 ans).

Les salariés les plus jeunes sont potentiellement les plus exposés aux pratiques addictives ; c'est chez eux que l'on retrouve statistiquement le plus de consommateurs de produits psychoactifs. Ce niveau d'exposition et de consommation engendre donc une connaissance et une reconnaissance du sujet plus importantes que chez des salariés plus âgés avec une expérience et un rapport à ce sujet différent ce qui explique cette corrélation entre des facteurs d'âge et d'exposition.

¹ On parle de pratiques addictives dès lors qu'il y a consommation d'un produit (alcool, tabac, médicaments, autres produits psychoactifs) et/ou d'un comportement pouvant rendre dépendant (téléphone, dépendance au travail, jeux vidéo, etc.)

Enfin, si l'on prend en compte la situation financière des salariés, les écarts sont davantage liés à une exposition directe aux pratiques addictives, et non à une question de représentation. Ce sont ainsi **53 % des salariés déclarant se restreindre pour finir leurs fins de mois qui estiment fréquentes les pratiques addictives dans leur milieu professionnel**, contre 40 % pour les salariés les plus aisés.

Des salariés démunis pour aborder le sujet

Dans l'hypothèse où ils seraient confrontés à une situation liée à une addiction, **70 % des salariés se déclarent mal informés sur la manière d'aborder le sujet avec le collègue ou collaborateur concerné**. Ce manque d'information touche l'ensemble des catégories d'âge et des catégories socio-professionnelles salariées. **Par ailleurs, plus la taille de l'entreprise augmente et plus ce sentiment de manque d'information est répandu** : il est supérieur à 75 % chez les salariés d'entreprises de 1 000 salariés et plus, alors qu'il est de 64 % dans les petites et moyennes entreprises (10 à 249 salariés).

Le recours aux proches plébiscité par les salariés

Lorsque l'on demande aux actifs vers quel interlocuteur ils se tourneraient en priorité dans la situation où un collègue ou un collaborateur aurait des problèmes liés à une addiction, **ils seraient 57% à solliciter en premier les proches** (dont 31 % qui citent cette option comme 1^{er} choix). Ils se tourneraient ensuite pour 52% vers **la médecine du travail**, avant **le supérieur hiérarchique** (44%) et **les représentants du personnel** (36%) et enfin **le service prévention, santé-sécurité (HSE)² (34 %)**.

Quelles actions contre les pratiques addictives au travail ?

Le ressenti des salariés sur l'efficacité des mesures de prévention et de lutte contre les pratiques addictives au travail se répartit en 3 catégories :

Les mesures ciblées sont des mesures qui visent à agir directement auprès de la personne ayant des problèmes d'addictions au travail en lui fournissant des canaux de communication et de confrontation. C'est parmi ces mesures que se trouve la mesure jugée la plus efficace par l'ensemble des catégories d'âge et sociales salariées : **l'entretien individuel avec la personne concernée (77% efficace)**.

Les mesures globales sont des mesures qui sont liées à une démarche collective de la part de l'entreprise (formation, actions ponctuelles, etc.). Le fait de **mettre en place dans l'entreprise une politique globale de santé, de sécurité et de prévention des addictions est jugée efficace par 75 % des salariés**, et **l'intervention d'un consultant externe en addictologie par 73 %**, des actions ponctuelles de sensibilisation (journées sécurité et qualité de vie au travail, mois sans tabac, etc.) (67 %).

« Faire la prévention des conduites addictives en milieux professionnels est un enjeu national au sein du dispositif global de prévention des risques professionnels. C'est aussi créer et produire de la santé et de la qualité de vie pour tous les français ! » commente Alexis Peschard,

Les mesures coercitives sont des mesures visant à encadrer, dépister ou interdire les pratiques addictives. Parmi ces mesures ce sont les dépistages de stupéfiants (62 %) et d'alcool (60 %) qui sont jugés les plus efficaces suivis de près par l'interdiction de la consommation d'alcool (59 %).

² Cet item n'a été proposé qu'aux salariés d'entreprises de plus de 1000 salariés soit 323 personnes, sur un échantillon de 1001 salariés.

Les outils numériques de santé jugés utiles

Interrogés sur l'utilité d'un certain nombre d'outils de e-santé pour la prévention des pratiques addictives, les salariés sont plus de 6 sur 10 à les juger utiles.

Les outils numériques d'écoute et de dialogue enregistrent des scores très élevés :

- Une ligne spécialisée d'écoute en addictologie pour avoir des conseils pratiques sur la manière d'aborder le sujet avec un collaborateur ou collègue est **jugée utile par 82 % des salariés** (25 % tout à fait et 57 % plutôt)
- Une consultation avec un patient-expert est **jugée utile par 75 % des salariés** (19 % tout à fait et 56 % plutôt).

Les outils numériques qui permettent de réaliser une auto-évaluation et de pouvoir faire ses propres recherches sur les services de soins sont aussi très bien jugés par les salariés :

- Un test en ligne d'auto-évaluation de ses comportements addictifs est jugé utile par 74 % des salariés (22 % *tout à fait* et 52 % *plutôt*).
- L'accès à un annuaire national géolocalisant les services de soins en addictologie est jugé utile par 73 % des salariés (21 % *tout à fait* et 52 % *plutôt*)

Enfin la téléconsultation avec un spécialiste via visio-conférence et l'accès à la législation et les procédures en vigueur dans l'entreprise sont jugées utiles respectivement par 65 % et 63 % des salariés.

« Moins de 20% des personnes en situation d'addiction accèdent aujourd'hui aux soins spécialisés. La e-santé permet de répondre en partie à ce déficit en facilitant l'accès à des ressources et des professionnels de l'addictologie ; c'est tout l'objet de la plateforme mutli-services GAE Phone Line® que nous déployons aujourd'hui auprès des entreprises. » conclut Alexis Peschard, co-fondateur et Président de G.A.E Conseil.

Méthodologie de l'étude :

L'étude « *Regards des salariés français sur les pratiques addictives en milieu professionnel* » pour GAE Conseil, a été réalisée en ligne. Les interviews ont été faites du 16 au 20 septembre 2019 auprès d'un échantillon de 1001 salariés d'entreprises publiques et privées de plus de 10 salariés, représentatif des salariés français âgés de 15 ans et plus, constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de secteurs d'activités, de nature d'employeur et de taille d'entreprises.

GAE Conseil, l'acteur de référence de la prévention des pratiques addictives au travail

Fondé en 2014, GAE Conseil est un cabinet de conseil indépendant spécialiste de la prévention des pratiques addictives en milieux professionnels (produits psychoactifs et addictions comportementales). Autour des associés du cabinet et des responsables des différents pôles d'expertises (Pôle Audit et Conseil, Pôle Formation, Pôle d'Aide aux salariés en difficultés) les équipes de GAE Conseil accompagnent les entreprises privées et publiques de toutes tailles et de tous secteurs d'activités en prévention primaire, secondaire et tertiaire afin de construire un projet ambitieux de santé-sécurité, de qualité de vie au travail et de RSE. GAE Conseil intervient sur l'ensemble du territoire national et en Europe auprès de ses clients en favorisant des implantations régionales dans un souci de proximité avec les entreprises accompagnées. GAE Conseil est implanté à : Paris, Strasbourg, Lyon, Marseille, Bordeaux et Angers.

Contacts média

Agence Ozinfos

Sothany TUM / Amine MOUSSAOUI

06 27 26 49 64 - gaeconseil@ozinfos.com